

Conflit Ukraine-Russie : impacts sur la consommation de gaz

Note de contexte et de suivi des actions de l'ANIA

04 juillet 2022

3 PAGES

1. CONTEXTE

- ✓ 40% du gaz consommé en Europe provient de la Russie.
- ✓ En France, la **consommation annuelle de gaz est d'environ 500 TWh**.
- ✓ **L'industrie consomme 140 TWh** (dont 120 – 130 consommés par les sites consommant plus de 5 GWh/an)
- ✓ La filière agroalimentaire consomme approximativement 40 TWh de gaz par an, dont 10 consommés par l'amont agricole
- ✓ En raison des mécanismes de solidarité au niveau européen, en cas de coupure d'approvisionnement en gaz russe, **la perte est estimée pour la France entre 0 et 100 Twh** (chiffre estimé par la DGE, non définitif).
- ✓ **La Russie coupe progressivement son export de gaz** vers les pays européens. La Pologne, la Bulgarie, la Finlande, le Danemark et les Pays Bas ne reçoivent plus de gaz russe. Le débit du gazoduc reliant la Russie à l'Allemagne a été réduit de 60%. En conséquence, la France ne reçoit plus de gaz russe par gazoduc et a dû reporter ses achats vers le gaz naturel liquéfié russe.
« *Le risque d'une rupture totale de l'approvisionnement en gaz est aujourd'hui plus réel que jamais* », a averti Frans Timmermans, commissaire européen et responsable de la politique climatique du bloc.
- ✓ Les mécanismes de délestage n'ont pas vocation à répondre aux difficultés engendrées par la crise en Ukraine. Les pouvoirs publics travaillent depuis plus d'un mois à la mise en place d'un mécanisme de rationnement de la consommation en gaz en cas de rupture d'approvisionnement de gaz russe.

2. ACTIONS MENEES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

- ✓ Des réflexions sont en cours au niveau français et européen pour mettre en place des **mécanismes de rationnement**. Une coordination des réflexions sur ces mécanismes s'opère au niveau européen pour éviter des mécanismes trop divergents d'un pays à l'autre.
- ✓ Une task force gaz présidée par le **MTE étudie notamment les marges de réduction possibles** pour chaque type de consommateurs (particulier, tertiaire, industrie)
- ✓ Une **politique de remplissage des stocks de gaz** est menée. L'objectif est que les réserves françaises (130 Twh) soient remplies d'ici l'automne prochain
- ✓ Les pouvoirs publics français **ont lancé plusieurs consultations**. Ils essayent de comprendre :
 - **Comment les différentes chaînes de productions sont interdépendantes** les unes des autres, afin d'éviter qu'une industrie soit arrêtée « accidentellement » par effet de bord ;
 - **Nos besoins en gaz et nos capacités de réduction** de notre consommation (cf. enquête menée par le MEDEF relayée par l'ANIA le 29/06) ;
 - **Les conséquences en cas de réduction** de notre consommation en dessous d'un certain niveau, selon trois critères :
 - Dommages environnementaux
 - Risque de dégradation irrémédiable de l'outil de production
 - Impact sur la sécurité alimentaire
- ✓ **La Commission Européenne veut publier d'ici le 13 juillet des lignes directrices**, visant à harmoniser les plans de rationnement des différents Etats membres. Elle consulte également les parties prenantes. Food Drink Europe

(FDE) participe à la consultation, et se base en grande partie sur la note rédigée par l'ANIA et les syndicats métiers, les autres fédérations nationales n'ayant pas encore rédigé de tel document.

Contours du dispositif :

- **Piste principale étudiée** : définir par secteur / industrie, un **seuil minimum critique** de consommation qui serait protégé, et n'appliquer les mesures de réduction qu'aux consommations dépassant ce seuil, avec un système de quotas de consommation.
Un marché secondaire d'échanges des quotas de consommation, accessible aux sites consommant plus de 5 GWh de gaz par an pourrait être ouvert. Il permettra aux entreprises d'échanger entre elles leurs quotas de consommation. Il permettra également à une entreprise de répartir ses quotas entre ses sites.
- Les secteurs protégés seront les suivants :
 - **Risque de casse / dégradation** des outils de production en cas d'arrêt total ou partiel (fours verriers, secteur aluminium)
 - **Risques de dommages à l'environnement** (par exemple matière première agricole non transformée se dégradant dans l'environnement)
 - **Besoins essentiels**Les pouvoirs publics essayent de définir des critères aussi objectifs que possible et de descendre en granularité pour que les décisions de rationnement puissent être prises au plus près du terrain (presque site par site si possible). Les préfets joueront un rôle clé (*à définir précisément*) dans la mise en œuvre locale du mécanisme.
- **Cibles** : Dans un premier temps, les sites consommant plus de 5 GWh de gaz par an, puis les plus petits sites.

3. POSITION DEFENDUE PAR L'ANIA

- ✓ Importance de **ne pas considérer l'IAA comme une industrie comme les autres**, en raison de son rôle dans la sécurité alimentaire française et hors de France.
- ✓ **L'IAA et l'amont agricole ne doivent pas être appréhendés séparément.** Réduire l'approvisionnement en gaz de l'IAA reviendrait à priver l'amont de ses débouchés.
- ✓ **L'IAA n'a pas de contrôle direct sur sa consommation de gaz**, elle est déterminée par des décisions culturelles prises plusieurs mois en amont et irréversibles. Une baisse de consommation se traduit nécessairement par une baisse de production, néfaste pour la sécurité alimentaire.
- ✓ **L'IAA travaille avec des matières premières périssables**, sa consommation ne peut donc être décalée dans le temps, et un arrêt de certains secteurs générerait un gaspillage alimentaire immédiat
- ✓ **L'ensemble de l'IAA est essentiel**, les produits plaisirs et les produits « *très transformés* » comme les appellent la DGE (*argumentaire à consolider*)
- ✓ **Les problèmes** que rencontreraient l'industrie seraient également **reportés sur l'aval** (restauration hors foyer par exemple)
- ✓ **Les différents secteurs de l'IAA sont extrêmement dépendants les uns des autres.** Il est difficile, voire impossible d'en arrêter un sans que cela ne se répercute sur les autres. L'IAA est également **dépendante d'autres chaînes de valeurs** (emballages, produits chimiques...)
- ✓ **Le secteur est déjà très fragilisé** par les crises successives et le contexte déflationniste
- ✓ L'alimentation a été considérée comme un secteur essentiel durant la crise COVID-19

- ✓ Face au risque de rupture d'approvisionnement en gaz russe, il est important de sanctuariser la priorisation d'accès au gaz restant pour l'IAA, afin de **garantir la sécurité alimentaire française et européenne** (l'IAA réalise 27 % de son CA à l'export et l'IAA représente 20% de la consommation de gaz de l'industrie en France vs 13% en moyenne en Europe).
- ✓ Dans cette crise, les pays moins dépendants en gaz russe comme la France se devront d'être solidaires, et enverront du gaz aux autres Etats membres plus touchés. **Dans cette crise, la France, en tant qu'exportatrice de denrées alimentaires a également un rôle à jouer dans la sécurité alimentaire européenne**. La solidarité française ne devra donc pas s'exercer uniquement via des envois de gaz, mais également par l'export de denrées alimentaires. Il est donc d'autant plus important de sanctuariser l'accès de l'IAA française au gaz.

4. ACTIONS MENEES PAR L'ANIA

- ✓ L'ANIA a été la première fédération à mobiliser Food Drink Europe et à leur fournir des éléments de position
- ✓ FDE participe aux consultations lancées par la commission, et se base en grande partie sur la note rédigée par l'ANIA et les syndicats métiers, les autres fédérations nationales n'ayant pas encore rédigé de tels documents.
- ✓ Mobilisation de l'UNIDEN pour sensibiliser les pouvoirs publics sur les enjeux de l'IAA dès les premières réunions en comité restreint
- ✓ Mobilisation des syndicats métiers et rédaction de notes de positions
- ✓ Mise en place d'un GT GAZ au sein de l'ANIA
- ✓ Mobilisation de la DGPE pour assurer une bonne consultation de l'IAA dans la construction des mécanismes de rationnement
- ✓ Participation de l'ANIA à deux réunions organisées par la DGE, la DGPE et la DGEC
- ✓ Envoi de notes techniques détaillées pour expliquer les spécificités de l'IAA et la nécessité de sanctuariser son accès au gaz en cas de crise
- ✓ Mobilisation de Food Drink Europe, de France Industrie et du MEDEF.

Prochaines étapes :

- ✓ RDV le 18/07 avec le nouveau Secrétaire Général à la Planification Ecologique, Antoine Pellion, placé auprès de la Première ministre.
- ✓ Prise de contact avec LCA et la FNSEA pour étudier l'opportunité de prises de positions communes.
- ✓ Passage d'une action technique à une action politique par l'ANIA
- ✓ Le Gouvernement français a annoncé vouloir lancer une campagne d'économie d'énergie afin de réduire de 10%, en 2 ans, les consommations des entreprises et des ménages. L'objectif du gouvernement est d'aboutir à des plans d'action concrets d'ici la fin de l'été. Les premiers groupes de travail vont démarrer début juillet. Le MEDEF y participera. L'ANIA participera aux travaux organisés par le MEDEF.